



FMF-SPÉ

Fédération des Médecins de France
Spécialistes

Communiqué de Presse - Paris, le 15 septembre 2026

FORFAITS TECHNIQUES D'IMAGERIE : Mesurer avant de baisser

En juin dernier, la FMF-Spécialistes dénonçait les nouvelles baisses tarifaires prévues sur l'imagerie au 1er juillet 2026. Nous refusons qu'une logique d'économies précède l'évaluation réelle des coûts des équipements et des structures.

Le rapport consacré aux forfaits techniques (septembre 2026) confirme aujourd'hui que cette prudence était justifiée. La mission reconnaît que plusieurs hypothèses utilisées jusque-là étaient insuffisamment robustes et souligne la nécessité de mieux documenter les coûts de personnel, d'énergie, de loyers, de financement et d'investissement.

La hausse globale des dépenses d'imagerie ne suffit donc pas à démontrer que les forfaits techniques sont surévalués. La mission propose désormais un travail contradictoire sur les coûts et la création d'un observatoire chargé de les actualiser. La FMF-Spécialistes soutient pleinement cette démarche.

La FMF-Spécialistes soutient également les démarches de pertinence des examens, mais la pertinence médicale ne peut devenir l'habillage d'une économie budgétaire prédéterminée. Les tarifs doivent reposer sur des données robustes et permettre de préserver l'investissement, l'innovation et l'offre de proximité.

L'enjeu dépasse la seule radiologie. La cardiologie et la médecine vasculaire ont déjà été confrontées à des baisses sur certains actes techniques, et d'autres spécialités pourraient demain être soumises aux mêmes logiques.

La FMF-Spécialistes demande donc qu'aucune baisse d'un acte ou d'un forfait technique ne soit décidée sans connaissance solide de son coût réel et de ses contraintes d'exercice.

Contact presse :

Dr Florian Coromines
Président FMF-Spécialistes
07 84 54 97 62
florian.coromines2@gmail.com



FMF-SPÉ

Fédération des Médecins de France
Spécialistes